

## A TIA I MUA EN AUDIENCE AU MINISTERE DE L'EDUCATION

*Le Ministre de l'éducation Michel LEBOUCHER et son directeur de cabinet Pierre LUSSIANA ont reçu A TIA I MUA Éducation en audience le Mardi 10 juin 2014 de 16h30 à 18H30. La délégation était composée de représentants des adjoints et agents d'éducation (ex MI-SE), des AVS, des TMAC/SGEN de l'enseignement public et de l'USPEP de l'enseignement privé sous contrat.*

*Les échanges se sont déroulés dans une atmosphère cordiale bien que les réponses apportées n'aient pas répondu à nos attentes.*

*Voici les réponses du ministre de l'éducation.*

### **\* Agents et adjoints d'éducation (ex MI-SE : AE).**

- **Formation en sciences de l'éducation.** Le ministre s'est dit prêt à voir ce qu'il pouvait faire pour ces formations nécessaires au métier et répondre à la demande de formation qualifiante permettant une évolution de carrière des agents, notamment la fonction reconnue de CPE.

- **Remplacement des postes déclarés vacants.** Le ministre a déclaré que ce serait difficile dans le cadre de la réduction du volume de l'administration voulue par le pays. Ne sont pas envisagées ni créations de postes ni concours de recrutement pour les contractuels en poste. Cependant, une loi de pays est en cours de promulgation. Elle prévoit de recruter des contractuels surveillants pendant 3 années consécutives avec pour finalité la possibilité d'intégrer le corps des adjoints d'éducation par la voie d'un concours interne.

- **Promotion en catégorie B des agents d'éducation catégorie C.** Pas de réponse ferme sur le maintien des agents dans le même établissement en cas de promotion. Mise à l'étude.

### **\* Auxiliaires vie scolaire (AVS).**

- **Formation.** Le ministre ayant appris que les IME n'accueillaient pas les AVS en stage de formation a convenu qu'il fallait revoir toute cette partie de leur statut.

- **Vacances scolaires.** Le ministre n'a pas répondu favorablement à l'octroi des congés scolaires pour les AVS aujourd'hui obligées d'effectuer des tâches administratives pendant les vacances. La révision du statut des AVS est en réflexion.

### **\* Agents de l'Etat.**

#### **\* 1° degré public.**

- **Retraite complémentaire des agents CEAPF.** Le ministre a déclaré vouloir relancer le dossier de la retraite complémentaire des agents CEAPF suite à la suppression de l'ITR sans préciser ses options sur ce dossier. Le dossier serait géré par la Présidence du pays.

#### **\* 2° degré public.**

- **CIMM. Renouvellement du poste des titulaires ayant obtenu le centre d'intérêt matériel et moral.** Le ministre entend conserver la possibilité de ne pas renouveler un agent polynésien en poste ayant obtenu le CIMM de l'Etat. Motif :

la convention sur l'éducation de 2007 lui en donne le droit,

le pays n'a pas la compétence sur la procédure disciplinaire ni sur l'obtention du CIMM

le pays veut avoir le pouvoir de ne pas renouveler un titulaire en MAD y compris les agents polynésiens.

A TIA I MUA dénonce ce pouvoir discrétionnaire qui plonge dans la précarité d'exercice en Polynésie française les agents en poste ayant obtenu le CIMM sur la base de critères objectifs de liens locaux.

- **Gestion de carrière des agents de l'Etat. Création des CAP Etat déconcentrées au vice rectorat en décembre 2014.** Le ministre a pris acte de la création de CAP déconcentrées auprès du Vice Recteur chargées de gérer la carrière des agents titulaires de l'Etat exerçant en Polynésie française. Ces nouvelles dispositions ne changent rien à l'organisation de la DES.

- **Gestion de carrière des agents de l'Etat. CCP de la DES.** Le ministre entend conserver les CCP de la DES malgré la création des CAP déconcentrées Etat pour la gestion de carrière des agents au vice rectorat ainsi que les 13 agents de l'Etat chargés à la DES de la gestion de carrière des titulaires de l'Etat mis à disposition.

Motifs : la convention sur l'éducation le permet, les CCP feront des pré propositions à la CAP qui ne sera pas obligée de les prendre en compte. Ces CCP font double emploi et mobilisent des moyens humains et matériels que le pays pourrait utilement consacrer au fonctionnement et au pilotage du système éducatif en Polynésie française dont la compétence lui appartient. Nous sommes défavorables à ce maintien pour éviter toute confusion dans la répartition des compétences et la gestion des compétences partagées entre l'Etat et la Polynésie française. De plus, dans ce cadre et dans l'intérêt des agents, malgré l'opposition du ministre, nous restons favorable au transfert des personnels affectés à la gestion de carrière des agents de l'Etat exerçant à la DES vers le vice rectorat.

- **Comité Technique Académique.** Le ministre n'a pas encore défini les modalités de désignation des représentants des personnels au CT Polynésien, compétence du pays pas plus qu'il n'a prévu la participation à l'élection des nombreux agents non titulaires. Une désignation sur sigle syndicale basée sur les résultats des CAP état déconcentrées est envisagée. Nous maintenons notre demande d'une élection directe du CT de la Polynésie française regroupant tous les agents de l'éducation publics et privés.

- **Agents Non titulaires.** Le ministre n'a pas répondu favorablement à notre demande de mise en place d'une commission spécifique des ANT travaillant en lien avec le vice rectorat qui établit les contrats après contrôle de la conformité des candidatures. Pourtant, plus de 100 agents non titulaires sont recrutés à l'année année sans règle précise sauf celles imposées par l'État (diplôme, avis favorable de l'inspection pédagogique). Plus de 300 assurent les remplacements. La procédure est opaque et laisse place à des dysfonctionnements importants et à l'arbitraire depuis 25 ans.

### **\* 1° et 2° degré. Maîtres de l'enseignement privé sous contrat. Agents de l'Etat.**

Le ministre a déclaré que suite à son déplacement récent en métropole, les élections CCM auprès du vice rectorat prévues en décembre 2014 seraient repoussées à 2015. Les CCP de l'enseignement privé de la DES seraient maintenues comme dans l'enseignement public et pour les mêmes motifs. Nous y sommes défavorables pour les mêmes raisons.

### **\* L'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).**

Le ministre a déclaré que le dossier était soumis pour avis à l'APF sans préciser avant la signature et la promulgation de l'ordonnance. Le professeur de droit à l'UPF, Marc DEBENNE, ancien recteur de l'académie de Bretagne est désigné pour piloter l'ESPE qui ouvrira ses portes le 1° septembre 2014. Les stagiaires, lauréats du concours externe, intégreront l'ESPE avec un tiers temps d'enseignant. Les stagiaires, lauréats des concours internes et réservés, resteront normalement dans les établissements avec un temps plein et une journée banalisée de formation par semaine.

### **\* Les Réseaux d'éducation prioritaires (REP).**

Le ministre de l'éducation a annoncé la création du réseau d'éducation prioritaire à Faaa à la rentrée scolaire 2014-15 sans entrer dans le détail. 3 autres REP seront mises en place à la rentrée 2015. Les contenus et détails du dispositif ne nous ont pas été précisés.

### **\* Fusion DEP-DES.**

**Fusion.** Le ministre de l'éducation a confirmé la fusion de la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) et de la Direction des Enseignements Secondaires (DES) avec la création d'une direction administrative et d'une direction pédagogique.

**CTP de la DEP et de la DES.** Les 2 CTP sectorielles de la FPT (DEP et DES) seraient maintenues mais la réflexion n'est pas terminée au ministère de l'éducation et dans les services.

A TI'A I MUA le 11 juin 2014.